Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 25 Joumada I 1443
29 Décembre 2021

N° 125

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2930**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2933**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2936**
Homologation de résolutions **2936**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2936**
Avis aux créanciers..... **2939**
Convocations
Sociétés anonymes **2939**
Divers
Avis au public..... **2940**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du Mandat du président du conseil d'administration

Société Tunisienne de Presse d'Impression d'Edition de Diffusion et de Publicité

«Dar Assabah»

RC : B164771997

S.A au capital de 1 008 880 dinars

Siège social : Boulevard Med Bouazizi - El Menzah - Tunis

N° d'affiliation à la CNSS : 036730-64

Suivant la réunion du conseil d'administration, en date du 9 novembre 2021 enregistré à la recette des finances La Charguia le 15 décembre 2021 quittance n°M115394 enregistrement n°21810737 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises Dossier n°2021118805 en date du 23/12/2021.

Il a été décidé le renouvellement de la nomination de M Lotfi Ouerda en tant que président du conseil d'administration pour le reste de son mandat d'administrateur.

2021T01255SANB2

Notice

Emission de titres participatifs sans appel public à l'épargne réservée à l'actionnaire

LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)

Décidée par l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2020

Etablie conformément aux articles 164 et 368 et suivants du Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD «AMI ASSURANCES»

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 87.391.790 DT

Siège social : Les Berges du Lac II, Cité Les Pins, 1053, Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 0845686 P/P/M/000

Conformément aux dispositions des articles 164 et 368 et suivants du code des sociétés commerciales, l'AGO du 5 juin 2020 a décidé de procéder à l'émission de titres participatifs.

La souscription de ces titres participatifs est réservée à la Banque Nationale Agricole (BNA) pour un montant de quarante millions (40.000.000) titres participatifs.

Société émettrice : SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD «AMI ASSURANCES», société anonyme faisant appel public à l'épargne, au capital social de 87.391.790 DT, titulaire de l'identifiant unique numéro 0845686P, titulaire du matricule fiscal numéro 0845686 P/P/M/000 et ayant son siège social sis à la Cité les Pins, les Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie.

Montant de l'émission de titres participatifs : quarante millions de Dinars Tunisiens (40.000.000 DT).

Objet social : Assurances,

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 05 juin 2020 et de conseil d'administration en date du 29 novembre 2021 ont été déposés au registre national des entreprises le 22 décembre 2021 sous le numéro 2021118633 et dont un extrait sera publié au JORT et dans deux quotidiens dont un en langue arabe.

Nombre et valeur des titres participatifs à émettre : quarante millions (40.000,000) de titres participatifs, d'une valeur nominale d'un Dinar Tunisien (1 DT) chacun, totalisant un montant global de quarante millions de Dinars Tunisiens (40.000.000 DT).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des Titres Participatifs : les titres participatifs seront nominatifs. La propriété des titres participatifs sera établie par une inscription en compte au nom de leur titulaire dans les registres de la Société.

Période de souscription : La souscription des titres Participatifs objet de l'émission pourra être réalisée durant un délai de trente (30) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Il est précisé que ce délai de trente (30) jours pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres participatifs.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Rémunération :

Taux de profit global prévu : La rémunération des titres participatifs est annuelle. Elle comporte, pour chaque année une avance et un complément variable calculés comme suit :

Avance annuelle : Une avance annuelle de 8% calculée sur la valeur nominale payable le 31 décembre de chaque année.

Complément variable :

Le complément est composé de :

- 0,15% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

- 3% des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole, par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

L'intérêt variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

Durée des Titres : 7 ans (les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs).

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargné, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant ouvert de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD «AMI ASSURANCES» sur les livres de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, Agence du Lac 2, sous le numéro de compte 03 045 175 011500401884.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre

- 3% des primes de bancassurance distribuées par La Banque Nationale Agricole, par primes il est entendu les primes émises nettes d'annulations et de ristournes excluant les primes d'épargne vie.

L'intérêt variable est payable dans les 15 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

Durée des Titres : 7 ans (les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs).

Etablissements domiciliataires : Il s'agit d'un placement sans appel public à l'épargné, le montant des souscriptions sera libéré sur le compte courant ouvert de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD «AMI ASSURANCES» sur les livres de la BANQUE NATIONALE AGRICOLE, Agence du Lac 2, sous le numéro de compte 03 045 175 011500401884.

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre de titres participatifs détenus ainsi que la tenue du registre des titres participatifs seront assurées durant toute la durée de vie des titres participatifs par la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD "AMI ASSURANCES".

Modalités et délais de délivrance des titres : le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres participatifs souscrits délivrée par la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD «AMI ASSURANCES».

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de la Banque Nationale Agricole (BNA).

But de l'émission : Améliorer la conformité d'AMI Assurances avec les exigences réglementaires de solvabilité et de couverture des provisions techniques et doter l'entreprise des moyens lui permettant de mener à bien son nouveau plan stratégique.

Garantie : Les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie. Les titres participatifs ne sont remboursables en cas de liquidation qu'après dès intéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des titulaires de titres participatifs et d'exercice du droit de vote : Les titulaires de titres participatifs peuvent seuls assister à l'assemblée générale des titulaires de titres participatifs sur justification dé leur identité ou s'y faire représenter par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat,constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Modalités de convocation à l'assemblée générale spéciale des titulaires de titres participatifs et lieu de réunion : La convocation de l'assemblée générale Spéciale aura lieu conformément aux dispositions des articles 354 et suivants du Code des Sociétés Commerciales. La réunion de l'assemblée se tiendra dans le lieu précisé dans la convocation.

2021R03126SANB2

SOCIETE ITALCAR SA

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue n°8612 Impasse n°4, Zone Industrielle de la Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

RC : B015222205

Matricule Fiscal : 937892/D/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2010, enregistré le 30 mars 2010 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis sous le numéro n°10803592 quittance n°4665 enregistré au Registre National des Entreprises le 11 octobre 2010.

Il a été décidé d'approuver l'acquisition du site sis à Cité El Khadhra, objet du titre foncier n°111749 Tunis dénommé «Giulio La Soukra» de la Société SOTRABAT IMMOBBILERE S.A pour une valeur de 5 421 700 (Cinq millions quatre cent vingt et un mille et sept cents) Dinars.

2021R03137SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

Société l'Immobilière Magasin Général

S.A au capital de 173 400 000 dinars

Identifiant unique : 0032792V

N° CNSS : 220528-47

Suivant procès-verbal daté du 31 mars 2021, enregistré le 3 août 2021 à la recette des finances rue Ghandi, Tunis, sous n°21503015, quittance n°54143, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social par compensation de créances certaines et échues de la somme de 75 350 000 dt pour le porter de 98.050.000 dt à 173.400.000 dt.

Cette augmentation a été réalisée par l'émission de 7 535 000 actions nouvelles nominatives de dix (10) dinars chacune souscrites en numéraires et libérés intégralement à la souscription.

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 21/10/2021 sous le numéro 2021102001 sont les suivants :

- Le procès-verbal de l'AGE susmentionné.

- La déclaration de souscription et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 16/9/2021 sous n°21805742, quittance n°7518

- La liste des souscripteurs et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 16/9/2021 sous n°21805740 quittance n°7516.

- Le certificat de libération par compensation des créances exigibles et échues enregistré à la RF de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 16/9/2021 sous n°21805743 quittance n°7521.

- L'augmentation du capital est ainsi, réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2021403141SANB2

Réduction de capital

NOTICE D'INFORMATION

SOCIETE SELECT BETON

SA au capital de 1 800 000 Dinars

Siège social : Immeuble Mansoura 2 Bloc A 2ème étage, rue du Lac Lonchness - 2035 - les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : D429998J

Objet social : La fabrication de béton

Durée : 99 ans

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

tenue le 02 août 2021, lequel procès verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis le 14 septembre 2021 sous le n°21705644, quittance n°M007399 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE) à la date du 7/12/2021 sous le numéro 2021114877 il a été décidé comme suit : la réduction du capital social d'un montant de 1 300 000 Dinars pour le ramener de 1 800 000 Dinars à 500 000 Dinars afin de résorber les pertes cumulées.

Ainsi le capital social de la société est fixé à 500 000 Dinars devisé en 5 000 000 actions de 10 dinars de nominal chacune.

2021403151SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Nova Thouraya - SARL

Capital social : 60.000Dinars

Siège social : 07 complexe commercial Cité Jamil El Menzeh 6 Gouvernorat de l'Ariana

Identifiant unique : 0528990 C

A la suite d'un procès-verbal extraordinaire le 3/11/2021 enregistré à la recette des finances El Menzeh 6 le 18/11/2021 sous le numéro 21707258 quittance numéro 107428, les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution de la société *Nova Thouraya* et ont désigné Monsieur Mabrouk Massaoudi en tant que liquidateur de la société.

Une copie du P.V a été déposée au registre national des entreprises quittance numéro 2021111254 le 22/11/2021.

2021T01254SRLB2

«ENOVE»

Sarl au capital de 600 000 dinars

Siège social : 28 rue 8601 - ZI La Charguia, Tunis - Carthage

IU : 0821513P

L'Assemblée générale extraordinaire d'ENOVE réunie le 16 novembre 2021 (p.v enregistré à la RF Charguia, le 9 décembre 2021, sous le n°21710552, quitt 113478) a décidé la poursuite de l'activité de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 15 décembre 2021 sous le n°2021117353.

2021R03130SRLB2

«Maghreb-Alimentation»

Sarl au capital de 3 000 000 DT

28 rue 8601- ZI La Charguia, 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0020545R

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés du 9 novembre 2021 (pv enregistré RF Charguia, le 7 décembre 2021, sous le n°21710404, quitt n°112560) a renouvelé : - Mme Michèle Bismuth et M. Peter Bismuth, dans leurs fonctions de co-gérants séparés de la société, tous deux ayant les mêmes pouvoirs séparés les plus larges pour gérer les affaires de la société; - et le cabinet «IAM» dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société. Tous ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

Un exemplaire du p.v a été déposé au Registre National des Entreprises le 15 décembre 2021 sous le n° 2021117351.

2021R03131SRLB2

Société PLACOPLAST

S.A.R.L au capital de 2 364.000 D

Siège social : Lot n°71, Z.I. Mghira 1 - Fouchana - Tunis

I.CNSS : 00163199-45

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021, enregistré à la R. F. Fouchana, le 7 juillet 2021 Quittance n°M042304 sous le numéro : 21802585, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises en date 8 octobre 2021 sous le numéro : 202199000.

Il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Donation des dividendes.

2021R03133SRLB2

«Société TUYAUPLAST»

S.A.R.L au capital de 2.196.000 D

Siège social : Rte de Tozeur Km 3 - Gafsa

R.C : B112681997

I.CNSS : 00113188-86

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021, enregistré à la R.F. Gafsa, le 8 juillet 2021 Quittance n°M019734 sous le numéro : 21803463, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises en date 8 octobre 2021, sous le numéro : 202199007.

Il a été décidé :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2021R03134SRLB2

Extrait du P.V de l'assemblée générale des associes

Y compris le rapport de la clôture des travaux de liquidation du 31/5/2021

De la société ZAGDOUDI D'EXPORTATION, société en dissolution, sise à Sidi Jedidi - Hammamet - SARL

Matricule Fiscal : 1008429 V/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 31/5/2021 y compris le rapport de la clôture des travaux de liquidation enregistré à la recette des finances de Hammamet le 23/12/2021 quittance n°M117508 et enregistrement n°21805787, et procès verbal du rapport de la clôture des travaux de liquidation, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 22/12/2021 quittance n°M116917 et enregistrement n°21805755.

L'assemblée générale des associés a décidé :

- Approbation du rapport de la clôture de liquidation et le compte définitif de la société.

- Quitus au liquidateur Lakhder Zagdoudi.

Dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises en date du 23/12/2021.

2021R03142SRLB2

SOCIETE NOUVELLE DES CONSERVES ALIMENTAIRES TESTOUR

SONOCAT SARL

Capital : 1.350.000 DT

Adresse : route du Kef Km 2 Testour 2090

MF : 1048050/A/A/M/000

Suivant PV de la réunion de l'assemblée générale du 10/7/2021 enregistré à la recette des finances de Testour sous le n°21020, Quittance n°14038672 et déposée auprès du Registre National des Entreprises le

20/10/2021 sous le n°2021101742, il a été approuvé le renouvellement de la gérance de Mr. Habib Ali à la tête de la société SONOCAT pour une période de trois ans renouvelable.

2021403143SRLB2

ONLINE TOURISM & TRAVELS (O.T.TRAVELS) - SARL

Matricule fiscal : 1386868V

10 avenue Abderrahmen Azzem n°33 Montplairsir - Tunis

Suivant P.V de l'AGE du 17/11/2021, enregistré à la recette des finances Montplaisir le 17/11/2021 sous le n°21805993, quittance n°78367, dont 1 exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 19/11/2021 sous le n°2021110610. Il a été décidé d'accepter la démission de Mme Rim Groun et la nomination de Mme Chayma Briki.

2021403155SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue de la République Radés le 5/3/2020 Reçu M017346 enregistrement n°20200684 Monsieur Nabil Hidousi a vendu la totalité du fonds de commerce sis 13 Avenue Malaha Radés à usage de tous commerce à Monsieur Anwar Hidousi

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile sis 58 avenue Melyene Malaha Radés Ben Arous dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Daté le 16/06/2021 au journal le temps.

2021T01256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 8/12/2021 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 8/12/2021 (quittance n°M088044 enregistrement n°21204906), Mme Olfa Chargui titulaire de CIN°07328150 délivrée le 17/11/2004, a cédé à Mr Salem Hamdaoui Titulaire de la CIN n°07515906 délivrée le 15/12/2009 la totalité du fonds de commerce d'une pâtisserie et boulangerie exploité dans le local sis à rue Houssine Anane Houmet Essouk Djerba. Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah n°23221 le 23/12/2021.

2021R03144FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sidi Hassine Tunis le 22/12/2021 n°M076322 Quittance n°21203590 M. Yassine Messaoudia CIN 00579846 demeurant à El Mnihla Ariana a vendu à M. Hajer Chouk CIN 08336570 demeurant Cite Olympique Tunis la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en une Pharmacie de Commerce de Détail catégorie A enregistrée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°0214166J située au 215 Avenue de l'Environnement Sidi Hassine Tunis.

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions seront acceptées au domicile élu de l'acheteuse : Cabinet Maître Toumi Mohamed Mehdi Avenue Habib Bourguiba Grombalia.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens Essahafa et la Presse le 24/12/2021.

2021R03145FCCC2

Vendre un actif commercial

Selon le contrat de vente défini par la signature en date du 6/12/2021, enregistré auprès de l'Autorité financière à Dar Shaaban Al-Fihri le 7/12/2021, selon le récépissé numéro M039276, selon lequel Salem Al-Safafi a vendu à Khalil Al-Shawsh tous les actifs commerciaux de la boutique de vente d'aliments légers située dans le quartier Pasteur, rue Al-Jalouli, Faris Dar Shaban Al Fihri 8011.

Toute contestation devra être acceptée au bureau du notaire du contrat, avocat Maître Ayoub Boughazala, situé au 155 rue Habib Bourguiba, Nabeul, dans les 20 jours suivant la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publication au journal Quotidien le 25/12/2021.

2021R03146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP signé en date du 08 et 14 décembre 2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI en date du 16/12/2021 sous le n°21208022 quittance n°M116177 Mme Nahla Bent Hmida Dkhil, titulaire de la CIN 08347571, demeurant à Cité Riadh Immeuble les roses Apt 11 Menzah 7 Ariana, vend à la société «LAZREG de restauration» titulaire de l'identifiant unique n°1745117K, ayant son siège social au 11 Rue Haroun Errachid Hammam Sousse - Sousse, la totalité du fonds de commerce consistant en un salon de thé dénommé «Harroods Carré» exploité dans le local situé au RDC de la résidence Saïd à l'Avenue Hédi Nouira Nasser 2 Ariana.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat rédacteur Me Mohamed Ben Tahar Mkhinini, Avenue Mohamed Maarouf Immeuble Elite 4000 Sousse, MF 1121869/D, dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et au Quotidien du 24/12/2021.

2021S01442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p signé à la commune de Sousse le 17/11/2021 et enregistré le 26/11/2021 à la recette des finances de Trocadéro Sousse sous le n°21202413, Souhir Ajmi a vendu à Jihène Slama la totalité du fonds commerce exploité comme salon de coiffure et locations des robes, immatriculé à R.N.E sous le n°1399377Y matricule fiscal n°000CP1399377Y et situé avenue Jawhara de Sahel, Khzema Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront faites chez l'acheteur au lieu du fonds de commerce dans les délais légaux. Cet avis a été publié au journal Echourouk le 8/12/2021.

2021S01443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 à Sousse le 22/12/2021 sous n°21202571, quittance n°M063737, Mme Mahassen Maklouf ép. Taieb Ayachi, titulaire de la CIN n°05572229, a vendu et cédé à Mr Ramzi Abdelaoui, titulaire de la CIN n°08436850 et Mr Iskander Turki, titulaire de la CIN n°05513836, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente article de friperie avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à n°200 Avenue Ibn Khaldoun Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 26/12/2021.

2021S01444FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signature légalisée le 9/12/2021 et enregistré à la recette des finances Diar Elwafaa Sfax le 14/12/2021 sous le n°21206224, reçu n°85244, Afef Affes domiciliée à route de Gabès km 2.5 immeuble Dammak Sfax titulaire de la C.I.N n°01298733, a vendu à Slim Soulaymen mejdoub domicilié à rue Bachir Mhadbi n°54 immeuble maalej Sfax titulaire de la C.I.N n°11048891, la totalité du fonds de commerce, sis à avenue Algérie destiné pour la vente des pièces et accessoires automobiles.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du rédacteur du contrat maître Kais Megdiche sis à 12 rue Salem Harzallah Sfax ou une copie de l'acte de vente a été déposée, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la présente publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk en date du 22/12/2021.

2021X01523FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Abou Kassem Chebbi Sfax le 9-12-2021 sous numéro 21204865 quittance n°M106172 rédigé par Maître Mohamed Mrabet avocat Sfax, Société Joliana Chaussures matricule unique n°K1199830, demeurant à immeuble Intilaka avenue Hafouz Sfax a vendu à Société «RAYEN STORE» pour la vente des téléphones mobiles et ses dérivées, matricule fiscal n°000/M/A/1567029/S, demeurant à rue Majida Boulila 14 Janvier complexe immobilier «Amen» Sfax, la totalité du fonds de commerce sis au local situé à immeuble Intilaka avenue Hafouz Sfax, exploité en tant que vente des portables et ses dérivés.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Mohamed Mrabet, demeurant à immeuble Palmarium 3 bloc D 1er étage Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le domicile élu est où le ressort du tribunal est immeuble Intilaka avenue Hafouz Sfax.

Cette annonce a été publiée le 22-12-2021 au Journal Echourouk et au journal Le Quotidien.

2021X01527FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié daté le 22/11/2021 dressé par les notaires Mohamed Ali et Kais Karray enregistré le 14/12/2021 quittance M063639 Mohamed Bouattour CIN 01240764 à Hichem Bouattour CIN 07430221 leurs adresse 63 rue Habib Bourguiba Bardo 2000 Tunis la totalité du fonds de commerce exploité dans la pharmacie situé 63 rue Habib Bourguiba Bardo 2000 Tunis registre de commerce n° 234771/L.

Les oppositions seront reçues dans le local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2021X01528FCCC2

Cession d'une branche d'activité d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/12/2021, enregistré à la recette des finances de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 23/12/2021 sous le numéro 21708246, selon la quittance numéro M010619, entre la société Globe Technologies SARL, titulaire de l'identifiant unique n°0774310N, dont le siège social est situé Route de Tunis, Km 6 - 8020 Soliman et représentée par M. Thierry Pineau; et - la société Atems SARL, titulaire de l'identifiant unique n°1299708Q, dont le siège social est situé Route de Tunis, Km 6 - 8020 Soliman et représentée par M. Fethi Sabta.

La société Globe Technologies a cédé à la société Atems une branche d'activité consistant en la fabrication, la vente des cartes et sous-ensembles électroniques, le sourcing mondial de composants, le câblage filaire, le test in situ et fonctionnel ainsi que l'assemblage de produits complets destinée aux "clients tiers", avec ses éléments corporels et incorporels, exploité dans les locaux industriels situés à la Route de Tunis, Km6 - Soliman 8020.

Les oppositions se font entre les mains du représentant légal de la société Atems à son siège social situé Route de Tunis, Km 6 - 8020 Soliman, et ce dans un délai de 20 jours de sa parution dans le journal officiel de la République Tunisienne. La présente annonce a été publiée dans 2 quotidiens Al Sahafa et la presse le 24/12/2021.

2021403142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P en date du 22/12/2021 enregistré à la recette des finances Avenue H Bourguiba Jendouba le 22/12/2021 quittance n°M076253 et n° d'Enregistrement 21205283. Mr Mohamed Ali Hezzi, Adresse 111 Lotissement les jardins Jendouba, a vendu à Mme Moufida Ibidhi Adresse Henchir damous Ain Ibeya Fernana Jendouba Le Fonds de commerce aménagé comme Restaurant et Pizzeria avec tous ses éléments et exploité au bail sis à 79 Avenue Habib Bourguiba Jendouba; toute opposition légale devra être faite entre les mains de l'acquéreur du fonds du commerce dans les vingt jours suivant l'insertion de la vente au JORT à l'adresse du fonds du commerce. Cette vente a été publiée au journal le Quotidien paru le 24/12/2021.

2021403145FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances la Mornaguia le 24/12/2021 quittance n°M039525 enregistrement n°21201796 Mr. Salah Ben Salem Ben Salah Trabelsi titulaire de la CIN 09161320 a vendu un fonds de commerce d'un café catégorie 1, sis à 06 Avenue Habib Bourguiba El Mornaguia - la Manouba

à Mr Mourad Ben Hmida Ben Brahim Mechirgui titulaire de la CIN 07814705.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 28 décembre 2021.

2021403149FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Marsa le 3/12/2021 sous le n°21207146 quittance n°M102250. La société YABON sous le MF : 1489680D représentée par son gérant Mr Lasaad Ben Abed El Karim Bouazza CIN n°00051004 a vendu à la société OMAR EL AZIZ MF : 1741255C représentée par son gérant Tarek Bensalah Tebessi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Salon de Thé sis au 39 rue Mohamed Ali Tabek - la Marsa.

Toutes les oppositions devront parvenir à l'adresse suivantes : 12 rue MAMI - La Marsa dans un délai de 20 jours à partir de la publication de présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 23/12/2021.

2021403150FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10 novembre 2021 , enregistré à la recette des finances el Menzah 6 le 7 décembre 2021 sous le n°21207594 Quittance M111210, Madame Leila Nejouii, demeurant au 64 rue Farhat Hached El Kram ouest a cédé la totalité des éléments incorporels à l'exception du nom commercial du fonds de commerce, sis au rez-de-chaussée du n°7 rue Ahmed Tlili el Menzah 5, d'une superficie de 50 m², à la société SMOKE HOUSE DELICATESSEN "SHD", société en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Jihed Ktari, dont le siége est au 7 rue Ahmed Tlili el Menzah 5.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Monsieur Jihed Ktari, gérant de l'acquéreuse élisant domicile au 08 rue Hédi Nouira, zone industrielle Borj Zedria Bir El Bey, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la Republique Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans le quotidien «Chourouk» du 12 décembre 2021.

2021403153FCCC2

Location gérance libre

Location de fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé, rédigé le 2 juin 2021 par l'avocat Mr Salah Fakhfakh et enregistré à la recette des finances d'El-Morouj-1 le 22 juillet 2021(quittance n°M024830 enregistrement 21302944) la Société El MAZRAA ayant l'identifiant unique 0035723 T a loué à la société Mamou Volailles représentée par son gérant Mr Salah Amdouni, titulaire de la carte d'identité numéro 05140456 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels destiné à la vente des viandes de volailles et dérivées sis au 227 Rue Ennasser El Mourouj4 pour une période de trois mois à compter du 15 juin 2021 renouvelable par tacite reconduction.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 25 décembre 2021.

2021R03136FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Fouchena le 23/6/2021 quittance n°M038875 sous le n°21302351 Sté Vivo énergie représentée par son représentant juridique Mr Mohamed Bourguiba a loué la totalité du fonds de commerce qui est en activité Vente carburant sis à l'avenue Station Shell Route Zaghouan P3 Mhamdia à Sté Ayoub Pétrole représentée par son gérant Mr Saber Ganari.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Quotidien le 26/12/2021.

2021R03141FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant contrat de location commercial gérance libre, en date du 9/9/2020, enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis, le 8/12/2021, Quittance n°94314, Enregistrement n°21307408, et suivant avenant au titre du contrat de location commercial gérance libre en date du 14/12/2021, enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis, le 20/12/2021, Quittance n°98038,

Enregistrement n°21307703, Mr Khnissi Borhane Eddine, CIN n°05057332, a loué à la société CUPAUTO, société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Maher Ben El Haj Yahia, CIN n°15008927, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce sis à 39/1, Rue Ali Belhouane en Face Diar Soukra Ain Zaghouan l'Aouina Tunis, Les oppositions doivent être déposées entre les mains du rédacteur de l'acte l'avocat Mr Rafik Baccar, demeurant à 41 Avenue Khair-Eddine Pacha Montplaisir Tunis - Tunis. Dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 29 décembre 2021.

2021403146FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p rédigé par Maître Houichi Mohamed en date du 01/10/2021 enregistré à la recette des finances La Goulette le 8/12/2021 sous le n°21307428 quittance n°M94437, Jaouani Mohamed Slim titulaire de CIN n°09163868 a loué à la société NICE LOOK OPTICAL représentée par son gérant un fonds de commerce d'un local destiné à la vente des lunettes, sis à 05 Rue Mustapha Mbarek Tunis. Les oppositions doivent être représentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk et au journal Le Quotidien du 22/12/2021.

2021403148FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

"Syndicat des copropriétaires du complexe résidentiel AL MAKASSED

Cité Jardin sis en Av. Amine Elabbessi n°18 Cité Jardin, Tunis

En vertu du PV de l'AGC du complexe résidentiel MAKASSED Cité Jardin, du 4 septembre 2021, enregistré à la recette des finances le 28 octobre 2021 sous le n°21802483, quittance M073560, le syndicat des copropriétaires du complexe résidentiel MAKASSED Cité Jardin est constitué, sis en Av. Amine Elabbessi n°18 Cité Jardin, Tunis.

Et en vertu de ladite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Krichen Sami, gérant de la société de promotion Immobilière AL MAKASSED : Président du syndicat

- Mr Gharsallah Mohamed : Trésorier

- Mr Chabchoub Hatem : Membre

Le syndicat des copropriétaires du complexe résidentiel MAKASSED Cité Jardin entame ses travaux officiellement le 4 septembre 2021».

2021X01520APSF1

Homologation de résolutions

SYNDICAT PROPRIETAIRES RESIDENCE ELMAJD

Radés Meliene

Suivant PV le 8/10/2021 enregistré à la recette des finances Radés le 02/12/2021 enregistrement n°21803284 quittance n°M058035, il a été décidé renouvellement les membres de syndicat résidence ELMAJD :

- Hsan Bou Nawes : Président.

- Zohra Jrad : cogérant

- Taoufik Mahfoud : Trésorier.

2021R03135APSF2

Nomination du bureau du syndic résidence «KRAM MEDICAL» au Kram

Désignation du syndic professionnel LUXUS représenté par Mr Mousser Ben Abdessalem président du syndic de la résidence «KRAM MEDICAL», suite à l'assemblée générale du 8 décembre 2021, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 15 décembre 2021 sous le n°21707616 quittance n°M096853, validée par la municipalité du Kram le 22 décembre 2021 sous le n°15/2021.

2021R03138APSF2

Désignation d'un syndic de copropriétaire

«Résidence Manema 2» les Berges du Lac

Désignation de la société LUXUS représenté par son gérant Mousser Ben Abdessalem président du syndic de la résidence Manema 2 suite à l'arrêté municipal de la municipalité de Tunis du 02 Mars 2020.

2021R03139APSF2

AMICALE DU PERSONNEL DE LA PHARMACIE CENTRALE DE TUNISIE

51, avenue 10 décembre 1948, cité Mahragène, El Menzah 1, Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale électorale de l'amicale du personnel de la Pharmacie Centrale de Tunisie du 6/9/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau, Tunis le 9/9/2021 sous le n°21805556, quittance n°7291, il a été approuvé la composition du nouveau comité directeur de l'amicale comme suit :

- Président : Mr. Sami Rejaibi

- Secrétaire général : Mr. Mohamed Amine Fezaa

- Trésorier : Mr. Souhail Manai.

2021R03170APSF2

Renouvellement du syndic de l'immeuble

IBN ROCHD

En vertu de procès-verbal du 10 février 2018 il a été renouvelé le syndic des propriétaires de l'immeuble Ibn Rochd sis au 59 rue Dr Moreau 4000 Sousse.

Les membres élus pour une durée de 2 ans sont :

Président : Mr Nabil Kammoun

Trésorier : Mr Abdelmajid Bouraoui

Secrétaire Générale : Mme Fadia Hemdane

Affaires Juridiques : Mr Habib Lahdhiri

Les Associés : Mr Zin Abidine Hamed Tawfik, Awatef Chenguel Tfifha, Barhoumi Maha, Kamel Ayachi, Habib et Houda Ben Zeineb et Islem Zlila.

2021S01445APSF2

Renouvellement du syndic de l'immeuble

IBN ROCHD

En vertu de procès-verbal du 17 Avril 2021 il a été renouvelé le syndic des propriétaires de l'immeuble IBN ROCHD sis au 59 rue Dr Moreau 4000 Sousse.

Les membres élus pour une durée de 2 ans sont :

Présidente : Mme Olfa Kom Epouse Ben Ali

Trésorier : Mr Habib Lahdhiri

Secrétaire Générale : Mme Fadia Hemdane

Affaires Juridiques : Mr Abdelmajid Bouraoui

Associée : Mme Islem Zlila.

Avec l'Accord de garder la même cotisation mensuelle de Quarante dinars.

2021S01446APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur licitation

Etude de Maître Moez Zgued

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Nabeul - Center (Nabeul)

I) Demandeurs : Ghassen Ben Bechir Ben Said Krimi (C.I.N°07230464), leur domicile élu au cabinet de Maître Moez Zgued, avocat à la cour de cassation, Avenue Habib Thameur Nabeul - Center Nabeul.

II) Autre partie : Fattouma Bent Mhamed Ben Ali Lagha, domiciliée 8 rue Assad Ibn Fourat Korba.

III) Avocat poursuivant : Maître Moez Zgued, avocat à la Cour De Cassation, Avenue Habib Thameur, Nabeul-Center, Nabeul.

IV) Immeuble objet de la licitation : La totalité de l'immeuble dit «Al Ichtiraquia 134» objet du titre foncier n°637471 Nabeul, situé à Bir Dressen Korba, constituée de parcelle n°A26, superficie totale (7a68ça), immeuble agricole.

V) Mise à prix : Commis par le rapport d'expertise complémentaire daté du 16/3/2021, au jugement n° 2407 daté du 3/6/2021 par tribunal du première instance de Nabeul, l'expert Achour Zouaoui a fixé la mise à prix de l'immeuble objet de la licitation suivant à trente trois mille deux cent cinquante six dinars et 431 millimes (33.256, d431) outre les frais des poursuites qui seront annoncées à l'audience.

VI) Lieu et date de l'adjudication : Elle aura lieu à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul le mercredi deux février deux mille vingt deux (02/02/2022) à partir de neuf heures (9 H) du matin

VII) Visite : Tous les jours.

Observations : Tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et justifier d'une autorisation préalable délivrée par M. Le Gouverneur de Nabeul, s'il est de nationalité étrangère, pour prendre connaissance du cahier de charge, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal du première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et les heures ouvrables.

2021R03132VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Amel Bent Taeib Ben Mansour dont le domicile élu est au cabinet Maître Abdelmonem kioua, Avocat près de la cour de cassation, dont l'étude est au B7, résidence Maya, Av Hédi Nouira, Ennasr II,2001, Ariana.

Partie saisie : Ali Ben Habib ben Ali Almadiouni, titulaire de CIN n°03949685, dont le domicile est au cabinet maître Meriem Ben Moussa, dont l'étude est au Rue de l'usine, Rzig Center, Bloc C, 2ème étage, Mégrine 2033.

Avocat poursuivant : Maître Abdelmonem Kioua avocat près de la cour de cassation dont l'étude est au B7, résidence Maya, Av Hédi Nouira, Ennasr II, 2001, Ariana MF n°1062266/ A.

Immeuble mis en adjudication : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie, objet du titre foncier n°75747 Ben Arous dénommé «Salambou 91», il s'agit de l'appartement portant le n°A43 situé au 4ème étage de l'immeuble «Résidence Salambou II», sis à Elmadina Aljadida Ben Arous, contenant une entrée, un hall , une salle de réception avec balcon, une cuisine avec balcon, un WC, 3 chambres à coucher et une salle de bain, disposant de toutes les commodités nécessaires, les plafonds sont en dalles et les sols sont en partie en marbre Thala, et en autre partie en parterre, et en autre partie en carrelage, les portes sont en bois, les fenêtres sont en aluminium avec des rideaux en PVC. La superficie se son partie divise est de 102 mètres carrés, auxquels s'ajoutent 129 parts indivises du titre foncier n°55337 Ben Arous (129/10000).

Mise à prix : Deux cent quatre-vingt-quinze dinars deux cent trente dinars 738 millimes (295.230, 738 D) auquel s'ajoutent les frais judiciaires.

Date et lieu de la vente : Jeudi 27 Janvier 2022 à 9 heures du matin et suite devant la chambre des criées du Tribunal de Première instance de Ben Arous sis à route nationale n° 1 Km 5 Chouchet Radés.

Visite de l'Immeuble mis en vente : Pendant la journée durant toute la semaine. Pour de plus amples renseignements, un exemplaire du cahier des charges est à la disposition des éventuels acquéreurs auprès du greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et à l'étude de l'avocat poursuivant.

La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un Avocat et après la consignation au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Pour les étrangers ils doivent obtenir au préalable une autorisation du gouverneur de Ben Arous.

2021R03143VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Noureddine Ferchiou

Avocat à la cour de cassation

De la société "FERCHIOU ET ASSOCIES"

34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001

Téléphone : 71 120 500

Matricule fiscal : 0842008R

1- Poursuivant : Le Comptoir Tunisien De Bâtiment COTUB, Société Anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro du Matricule Fiscal 0003755C, ayant son siège social sis à Rue Tunis Kim 0.5 Sfax 3002.

2- Avocat poursuivant : Maître Noureddine Ferchiou avocat à la cour de cassation, de la société «FERCHIOU ET ASSOCIES», 34 Place du 14 Janvier 2011 Tunis 1001.

3- La partie poursuivie :

Le Comptoir Central Du Bois, représentée aux fins des présentes par Bechir Ben Charrada en sa qualité de gérant, Société à responsabilité limitée, (en tant que débitrice principale) immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro du Matricule Fiscal 0948544V, ayant son siège social sis à Rue Zeramdine 5020 Jammel - Monastir.

Le Comptoir Central Du Bois En Gros, représentée aux fins des présentes par Bechir Ben Charrada en sa qualité de gérant, Société à responsabilité limitée (en tant que caution réelle et solidaire) immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro du Matricule Fiscal 1326413H, ayant son siège social sis à Rue Zeramdine 5020 Jammel Monastir.

4- Immeuble saisi : la totalité du bien immeuble dénommé "Al Tarraka" appartenant à la deuxième partie poursuivie, objet du titre foncier numéro 48275 Monastir, dont la surface est de 411505 mètres carrés.

Le bien est un terrain agricole contenant 1050 oliviers ainsi que des arbres fruitiers. Le bien comprend aussi des entrepôts et une résidence d'une surface de 517 mètres carrés, un puits équipé en état de fonctionnement et raccordé à l'électricité, se trouvant à Menzel Hayet, délégation de Zeramdine, gouvernorat de Monastir.

5- Mise à prix : Deux Millions quatre cent soixante-douze mille et cinq cent cinquante dinars (2.472.550,000 dinars).

6- Date et lieu de l'adjudication: mercredi dix-neuf janvier deux mille vingt-deux (19/01/2022) devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

7- Visite des lieux : La visite des lieux peut se faire tous les jours aux heures de travail et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal, ou s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant et toutes personnes voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie irrévocable du même montant, s'il est étranger il doit obtenir l'autorisation administrative nécessaire.

2021R03161VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Le créancier saisissant : Recette des finances, en personne de son représentant légal, ayant élu lieu de notification en l'étude de Maître Lotfi Meherzi, avocat à Kairouan.

2- Le débiteur saisi : Youssef Ben Salah Sakka, CIN 01908565 entrepreneur en bâtiment, domicilié à rue Abou El Kacem Chebbi à Chebika de Kairouan.

3- L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi, avocat à la cour de cassation, étude à rue Abou El Kacem Chebbi à Kairouan, Identifiant fiscal n°632223 D.

4- Le bien immobilier objet de la saisie : L'entier du bien agricole représentant un terrain planté d'oliviers Chemlali, de grandes tailles, entrecoupées d'une nouvelle plantation d'oliviers modernes, situé dans la zone irriguée de Chebika. La plantation d'oliviers est régulière et est comprise dans le titre foncier 26899 Kairouan.

- Nom du bien immobilier : Lamia

- Contenu du bien immobilier : Terrain planté d'oliviers

- Total des parcelles : parcelle n°01 est la parcelle n°10 sise dans le secteur de Chebika, de la délégation de Kairouan du gouvernorat de Kairouan de superficie de (05ha, 22a, 26 ca), délimitée du nord par la parcelle n°30, de l'est par la parcelle n°11, de l'ouest par la route de Sidi Ali Ben Salem et du sud par GP3.

5- La mise à prix : Le prix est fixé à cinq cent vingt deux mille deux cent soixante dinars (522260 dinars).

6-Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi, vingt quatre janvier deux mille vingt deux (24/01/2022) à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de huit heures trente.

7- Conditions de visite et d'inspection : Le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine.

Pour plus d'informations, contactez l'étude de Maître Adel Zouaidi, huissier de justice, à Avenue Habib Thameur, pendant les horaires administratifs.

Vous ne pouvez enchérir que par un avocat légalement autorisé qui a consigné au moins un tiers du prix d'ouverture.

2021S01441VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Hatem Ben Amira

Avocat

Rue Abou Kacem Chebbi Imm Rex Palace 1er étage Bureau n°106 Sfax

M.F : 535661E

La partie poursuivante : Imed Ben Bahri Ben Mosbeh, Agent Immobilier, n° CIN 05237528, demeurant à route mharza km 2 Sfax.

La partie saisie : Lotfi Ben Jileni Ben Amara Ben Mosheh, employer à l'étranger n° CIN : 01295453, demeurant à Route de l'Aéroport km 1 hweza Sfax et maintenant à route mharza km 0.5 Imm Mariem escalier «B» 2 étage n°6 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Amira, sis Rue Abou Kacem Chebbi Imm Rex Palace 1er Etage Bureau n°106 Sfax.

L'immeuble saisi :

Les moitiés dans l'indivise revenant au débiteur saisi dans l'immeuble dénommé "lajmi" objet du T.F n° 52653 Sfax sis au sud ouest de Sfax au bord de la route de mharza et précisément km 0.5 de la roule de mharza Sfax à gauche vers cité elhabib Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 951 m² sur lequel est édifiée 4 studios, 7 magasins et deux appartements au 1er étage.

Il est délimité du coté est par une rue, du coté nord par route de Mharza, du coté Ouest et sud par un tiers.

Le rez-de-chaussée contient des magasins, un magasin d'une superficie de 21 m², un magasin d'une superficie de 33 m², un magasin d'une superficie de 28 m², des espaces au coin sud ouest et à coté d'entrée d'une superficie de 106 m², un magasin contient une salle d'eau d'une superficie de 30 m², un magasin d'une superficie de 27 m², un magasin contient une salle d'eau et 3 portes d'une superficie de 105 m², un magasin de 13 m².

Les constructions à usage d'habitation situées au rez-de-chaussée composées de 4 studios.

1- Un studio contenant 2 chambres, une salle d'eau, une cuisine et un couloir d'une superficie couverte de 38 m².

2- Un studio contenant une chambre, un hall, une cuisine, une salle d'eau et un couloir d'une superficie couverte de 34 m².

3- Un studio contenant 2 chambres, une cuisine, une salle d'eau et un couloir d'une superficie couverte de 30m²

4- Un studio contenant 3 chambres, un hall et une salle d'eau d'une superficie couverte de 59 m².

Le 1er étage contient deux appartements :

Un appartement contenant un couloir, une salle d'eau, une cuisine, un hall; 2 chambres d'une superficie couverte de 76 m².

Un appartement contenant un couloir, une cuisine une salle d'eau, un hall 2 chambres d'une superficie couverte de 74 m².

Tout l'immeuble est ancien il est équipé en électricité et en eau potable quelques magasins sont loués, les cuisines et les salles d'eau sont d'un standing normal l'immeuble est situé dans un bon emplacement où se trouve des habitations, des commerces et des services administratifs et il est à coté du centre ville.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 26/01/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax (2).

Mise à prix : (378.425,000 dt) frais en sus.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax (2) où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01521VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm, Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, dont le siège sociale est à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba domicile élue de droit chez maître Atitallah Adel avocat à la cour de cassation.

La partie saisie : Abdelhamid Ben Hsin Alaya CIN 05822626 demeurant à l'avenue de la Liberté Ghannouch Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitalla, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Dalila» objet du TF n°10273 Sfax consistant en un terrain nu d'une contenance de 42615 m² sis à la délégation de Ghraiba gouvernorat de Sfax la route reliant ghraiba à bir ali ben khlifa et à 10 km d ghraiba situé dans une zone connu par (الخروع) et à 3 km de la route enrobée via des pistes cahoteuse.

Mise à prix : (17.046.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 26/01/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01526VEPA1

Avis aux créanciers

Prolongation de la suspension d'exécution

De société SERVITRA

Dénomination : SERVITRA

Registre de commerce : B244281 2005

Matricule Fiscal : 932610 F/A/M/000

Par décision judiciaire rendue du tribunal de première instance du Tunis le 23 décembre 2021 sous le numéro 888/90 concernant l'affaire de règlement judiciaire de société SERVITRA numéro 888 du 26/3/2019.

Il a été convenu de prolonger la période de suspension d'exécution pour la société SERVITRA à la date du 4/01/2022.

2021403144VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

20 Janvier 2022

Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Telecom»

S.A au capital social de 1 400 Millions de dinars

Au nom de son représentant légal, et Président de Conseil,

Siège social : Rue de la bourse, 1053 Les Berges du Lac II

MF : 425665X

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» a l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 20 janvier 2022 à 9 heures (9H) au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Vente de la participation de Tunisie Télécom dans le capital de société MATTEL et l'usage du produit de cette vente.

2021R03140SANB3

Convocation

Société MANAGEMENT HOTELIER INTERNATIONAL

SA au capital de 23 358 400 DT

Zone Touristique de Gammarth - Route de Raoued Tunis

M. Fisc. : 043026 W

Messieurs les actionnaires de la société MANAGEMENT HOTELIER INTERNATIONAL SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 janvier 2022 à 10 heures au siège social de la société sis à la Zone Touristique de Gammarth - Route de Raoued - Tunis afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des états financiers et du rapport de gestion de l'exercice 2020.
- Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Jetons de présence.
- Mandat des administrateurs.
- Mandat du commissaire aux comptes.
- Questions diverses.

2021403140SANB3

Convocation

FINANCIERE TUNISIENNE

S.A au capital de 20 000 000 DT

2 bis, Rue du Réservoir - 1008 Tunis

Identifiant Unique : 007240W

N° CNSS : 175248-66

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2022 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution de dividendes aux actionnaires.
- Questions diverses.

2021403147SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la clinique Montplaisir

SA au capital : 4 960 000 DT

Siège social : 3 rue Elless cité Montplaisir 1002 - Tunis

Identifiant unique : 0889310X

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société Clinique Montplaisir qui aura lieu le 18 Janvier 2022 au siège de la clinique et fixé son ordre du jour comme suit :

Assemblée générale extraordinaire à 20 h.

1. Approbation d'augmentation du capital par incorporation des dividendes; et / ou des créances.

2. Décision de la continuité de l'activité de la clinique

3. Pouvoir pour formalité.

Veuillez agréer, Cher Administrateur, l'assurance de nos sentiments distingués.

2021403152SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la clinique Montplaisir

SA au capital : 4960 000 DT

Siège social : 3 rue Elless cité Montplaisir 1002 - Tunis

Identifiant unique : 0889310X

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société Clinique Montplaisir qui aura lieu le 18 Janvier 2022 au siège de la clinique et fixe son ordre du jour comme suit :

Assemblée générale ordinaire à 18 h :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

4. Examen et approbation, des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2020.

5. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2020,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

8. Exposé de la situation financière de la société

9. Pouvoir pour formalité.

2021403154SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «CENTRE D'ONCOROLOGIE DU CAP-BON SA»

Adresse : Avenue Habib Bourguiba Imm Hédi Daoud Nabeul 8000

Identifiant Unique : 1607356E

Les actionnaires de la société «CENTRE D'ONCROLOGIE DU CAP-BON SA» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société BH EQUITY sis au 67 Rue Alain Savary les Jardins 2 bloc B 3 étage 1002 Tunis, le 4 Février 2022 à 14H et ayant pour ordre du jour les points suivants :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

- Approbation des états financiers 2020 et affectation du résultat;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2021403156SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Chahira Bent Mohamed Ali Ben Housin Khlifi avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 786.50 m² à la route de Gremda km14 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veule en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domiciliant à la rue des notaires, à Sfax dans un délai de 30 jours à partite la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2021X01522DIVD2

Avis

Belhaj Zeynab annonce qu'elle possède un terrain qui a 1290 m² en Sfax Route Sidi Mansour km 12 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 10/3/2018 elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresse au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01529DIVD2

Avis

Héritiers Abidi Taher annoncent qu'ils possède un terrain qui a 73 parts du numéro de titre 126786 Sfax en Sfax Cité Bahri3 effectué par l'acte d'achat qui était fait le 12/7/2016 il ont perdu le titre de propriété et il désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01530DIVD2